

## Le statut franco-allemand du stagiaire



Pressestelle:

Florence Batonnier  
batonnier@dfjw.org  
Tel.: +33 1 40781843

Wiebke Ewering  
ewering@dfjw.org  
Tel.: +49 30 288757-32

Pour que les stages à l'étranger ne soient plus un casse-tête

## Sommaire

1.	<b>PRAXES en bref</b> .....	1
2.	<b>Contexte</b> .....	2
3.	<b>PRAXES = Praxis + accès</b> .....	2
4.	<b>Qui peut participer à PRAXES ?</b> .....	3
5.	<b>Rôle de l'OFAJ</b> .....	3
6.	<b>Témoignage d'une participante</b> .....	4
7.	<b>L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)</b> .....	4

### 1. PRAXES en bref

- Groupe cible : jeunes de nationalité française ou allemande ou résidant en France ou en Allemagne **âgés de 18 à 30 ans**
- **Objectifs** : supprimer les freins à la **mobilité** à l'étranger, augmenter l'**employabilité**, acquérir et développer des **compétences** sociales, professionnelles, linguistiques et interculturelles
- Durée : **de 1 à 6 mois**
- L'OFAJ fournit le cadre juridique et participe au placement des stagiaires.
- Lancement : janvier 2013
- La création d'un statut franco-allemand du stagiaire est inscrite à l'Agenda 2020.
- Objectif : permettre à **1 400 jeunes** d'effectuer un stage à l'étranger
- Budget prévisionnel : **200 000 €**
- Financé par l'OFAJ, le ministère des Affaires étrangères, l'Auswärtiges Amt, la Fondation Robert Bosch et la Fondation Alfred Toepfer
- Contact : Saskia Arendt ([arendt@ofaj.org](mailto:arendt@ofaj.org))

## 2. Contexte

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) entend encourager la **mobilité des jeunes**, qui constituent son groupe cible, et ce, non seulement en leur proposant divers programmes d'échange mais également en les aidant à acquérir une expérience professionnelle à l'étranger. Dans une Europe en crise, où 23 % des moins de 25 ans sont au chômage, l'insertion sur un **marché du travail international** passe aujourd'hui par des compétences interculturelles et une expérience à l'étranger.

Laboratoire d'innovation et d'expérimentation, l'OFAJ a donc créé le statut franco-allemand du stagiaire pour faciliter la mobilité et l'insertion des jeunes sur le marché du travail international et en particulier européen. Le nom de ce programme, PRAXES, réunit les notions de **Praxis** et d'**accès** : l'acquisition d'une expérience pratique et l'accès au monde professionnel.

## 3. PRAXES = Praxis + accès

« *Je n'ai pas encore commencé mon apprentissage et je n'ai aucune expérience professionnelle, hormis un petit stage dans un cabinet d'architecte. Mais j'y ai appris beaucoup de choses et très rapidement, j'ai pu me rendre utile au sein de l'entreprise et exploiter mes capacités.* » Dans le cadre de PRAXES, Florine, 20 ans, a effectué un stage de cinq semaines dans une entreprise de couverture lyonnaise avant d'entamer ses études.

Tout comme Florine, ils sont nombreux à vouloir acquérir **une expérience pratique dans le pays voisin** sans dépendre d'un organisme de formation. Mais en France, une convention délivrée par un établissement scolaire ou universitaire est obligatoire pour effectuer un stage, dont elle constitue le cadre juridique. Les jeunes Français désireux de trouver un stage en Allemagne se voient pour leur part demander une assurance maladie, accidents du travail et de responsabilité civile dont ils ne disposent pas toujours.

PRAXES, le statut franco-allemand du stagiaire, vient **lever ces obstacles** : **organisme de formation** agrémenté, l'OFAJ est habilité à délivrer des **conventions de stages** et fournit en outre un **pack d'assurance** pour toute la durée du séjour à l'étranger.

Il propose également sur Facebook une **bourse aux stages** sur laquelle les participants peuvent déposer leur candidature et consulter les **offres de stage** publiées par les entreprises. Il est à noter que les entreprises et les candidats n'ont PAS BESOIN de posséder un compte Facebook pour accéder à la bourse aux stages. Après une phase pilote, PRAXES sera officiellement lancé le **24 janvier 2013**.

#### 4. Qui peut participer à PRAXES ?

PRAXES s'adresse aux **jeunes de 18 à 30 ans**, de nationalité française ou allemande ou résidant en France ou en Allemagne, qui veulent effectuer à titre personnel un stage dans le pays partenaire indépendamment d'un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur ou encore d'un emploi. Il est conçu **aussi bien pour les bacheliers et jeunes diplômés de formations professionnelles ou de l'enseignement supérieur que pour les demandeurs d'emplois ou les jeunes cherchant à se réorienter**. La durée du stage doit être comprise entre un et six mois et le candidat doit maîtriser les bases de la langue du pays voisin. Néanmoins, des connaissances linguistiques limitées ne constituent pas un obstacle à la participation au programme car l'OFAJ accorde chaque année des bourses pour différents cours de langue.

PRAXES s'adresse également aux entreprises qui accueillent des stagiaires étrangers, en particulier allemands. Il facilite la recherche de candidats car la bourse aux stages permet de **cibler les profils**. Par ailleurs, le programme simplifie la procédure pour les entreprises qui accueillent pour la première fois un stagiaire étranger.

#### Pourquoi effectuer un stage à l'étranger ?

Un stage à l'étranger permet de **développer ses compétences personnelles** et sa maîtrise de la langue étrangère. Il offre également l'occasion de découvrir **la réalité professionnelle d'un autre pays** et ses habitudes culturelles. La **mobilité** ouvre de nouveaux horizons, renforce la **confiance en soi** et le **sentiment d'appartenance à l'Europe**. Un stage à l'étranger représente un moyen de se spécialiser, d'enrichir son CV ou encore de se réorienter professionnellement. Il permet enfin d'en apprendre plus sur le pays voisin et sur ses spécificités culturelles, il contribue au développement personnel et aide à mieux se connaître.

#### Entreprises : pourquoi participer ?

Les entreprises peuvent prendre part au programme en accueillant de jeunes stagiaires français ou allemands. Elles ont ainsi l'occasion de découvrir de **nouveaux profils**, de renforcer leur attractivité en tant qu'employeur et de nouer des partenariats à l'international. En outre, elles se positionnent ainsi sur le marché du travail du pays voisin et font l'expérience de l'échange interculturel.

#### 5. Rôle de l'OFAJ

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse offre aux stagiaires un **cadre juridique**. Enregistré comme organisme de formation depuis le 19 août 2011, il est à même de délivrer les conventions de stages obligatoires en France. Il fournit par ailleurs un **pack d'assurance** (maladie, responsabilité civile et accidents) et prend en charge les coûts afférents pour toute la durée du séjour à l'étranger.

Seuls des frais de dossier d'un montant de 50 € restent à la charge des participants.

L'OFAJ contribue par ailleurs au placement des stagiaires via la bourse aux stages et les offres mises en ligne et suit les participants tout au long de leur séjour à l'étranger. La fin du stage est sanctionnée par une évaluation et la remise d'une **attestation**.

## 6. Témoignage d'une participante

*« En effectuant un stage au Bureau du Théâtre et de la Danse à Berlin, j'ai eu la possibilité de découvrir le système culturel allemand et ses particularités. Cela m'a également permis de travailler pour une grande institution, comme celle de l'Ambassade de France en Allemagne qui dépend directement du ministère des Affaires étrangères. Cette expérience a été l'occasion aussi de rafraîchir mes connaissances en allemand, à l'oral comme à l'écrit mais surtout d'acquérir de nouvelles compétences. Indépendamment d'un cadre universitaire et sans emploi, ce stage m'a permis de ne pas décrocher et de faire de nouvelles expériences à l'étranger. »*

**Aurélié Chaussee**, 24 ans, a effectué un stage de six mois à Berlin.

## 7. L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

### Qu'est-ce que l'OFAJ ?

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale au service de la coopération franco-allemande implantée à Paris et à Berlin. Il a été créé par le Traité de l'Élysée en 1963. L'Office a pour mission d'encourager les relations entre les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension et, par là, de faire évoluer les représentations du pays voisin.

### Quel rôle joue l'OFAJ ?

L'OFAJ apporte son soutien à des échanges et des projets de jeunes Français et Allemands sous diverses formes : échanges scolaires et universitaires, cours de langue, jumelages de villes et de régions, rencontres sportives et culturelles, stages et échanges professionnels, bourses de voyage, travaux de recherche. Depuis plusieurs années, il élargit ses activités aux pays de l'est de l'Europe et du pourtour méditerranéen.

L'OFAJ fonctionne selon le principe de subsidiarité avec de nombreux partenaires. Ses objectifs principaux sont de :

- renforcer la coopération franco-allemande et la connaissance réciproque à tous les niveaux de la société
- transmettre des compétences pour l'Europe
- susciter l'intérêt pour la langue du partenaire
- favoriser l'apprentissage interculturel, dans la vie personnelle et professionnelle
- transmettre à des pays tiers les expériences des échanges franco-allemands et de la réconciliation

### **Comment l'OFAJ fonctionne t-il ?**

L'OFAJ, organisation internationale autonome, est géré par un Conseil d'Administration dont les présidentes sont Mme Valérie Fourneyron, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, et Mme Kristina Schröder, Ministre fédérale de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse.

La direction de l'OFAJ est assurée par un tandem composé de Béatrice Angrand, qui occupe la fonction de Secrétaire Générale depuis le 14 avril 2009 et de Markus Ingenlath, qui a pris ses fonctions en janvier 2012. Les 70 agents de l'OFAJ travaillent en équipes binationales et sont répartis sur deux sites : Paris, siège actuel, et Berlin.

### **Comment l'OFAJ est-il financé ?**

Les ressources de l'OFAJ proviennent d'un fonds commun alimenté à parts égales par l'Etat français et l'Etat allemand. En 2012, le montant des contributions gouvernementales s'élevait à 20,8 millions d'euros.

### **Combien de jeunes l'OFAJ soutient-il?**

Depuis 1963, l'OFAJ a permis à plus de 8 millions de jeunes Français et Allemands de participer à 300 000 échanges. Chaque année, l'OFAJ soutient en moyenne 10 000 programmes d'échange auxquels participent environ 200 000 jeunes.

### **Où peut-on s'informer sur l'OFAJ?**

Sur internet : [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org) / [info@ofaj.org](mailto:info@ofaj.org)

Par téléphone : 01 40 78 18 18

Sur place : tlj 9h-17h, 51 rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris